

INFO Pandémie ❖ Résident

Lundi, 30 mars 2020

LES RÉSIDENCES DU
Manoir



INFORMATION

Ne pas sortir n'est pas un conseil,
c'est une **ORDONNANCE des Autorités gouvernementales.**

Pour la sécurité de tous nos résidents et nos employés, nous avons l'obligation de mettre ces mesures en place dès aujourd'hui.

Interdiction	<ul style="list-style-type: none">– D'utiliser les portes de sorties secondaires– D'utiliser sa voiture– De sortir de la résidence– De sortir du périmètre de la propriété si vous allez marcher sous supervision
Entrée principale	Seule l'entrée principale doit être utilisée pour tous : résidents, employés, livraisons, soins à domicile...
Sorties secondaires	<ul style="list-style-type: none">– Toutes les sorties secondaires de notre Manoir seront interdites d'accès par l'intérieur ou l'extérieur.– Les portes secondaires seront scellées afin d'identifier si une personne s'y est introduite mais n'empêcheront pas une sortie en cas d'incendie.
Stationnement	<ul style="list-style-type: none">– Le stationnement des voitures des résidents seront également scellés afin d'en interdire les entrées et les sorties.– Un stationnement sera désigné aux employés afin de les distinguer de celui des résidents qui seront confinés à la résidence. <p><u>Exception</u> Si un résident devait sortir pour un rendez-vous médical ou pour subir un test au COVID-19, il devra informer la direction de la résidence afin que nous justifions la cause et facilitons son déplacement et son retour selon les Ordonnances que nous avons reçues.</p>
Registre	Un registre des entrées, sorties et personnes visées pour une promenade sur la propriété, pour la livraison ou pour les soins.

Nous vous répétons que ces mesures sont imposées par les Ordonnances que nous recevons des Autorités gouvernementales.

Tout manquement à ces règles entraînera l'isolement complet du résident visé et de la personne avec qui elle partage son appartement, s'il y a lieu. En cas de non-coopération, nous devons faire intervenir les Autorités de la Santé publique ou la Sûreté du Québec.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

PROTECTION

Lavage des mains	Lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes ou utilisation d'un désinfectant à l'alcool si l'eau et le savon ne sont pas disponibles. Évitez de toucher votre visage avec vos mains et de serrer des mains.
Étiquette respiratoire	Utilisez le pli du coude lorsque vous toussiez ou éternuez; si vous utilisez le papier mouchoir, jetez-le dans une poubelle fermée et lavez vos mains.
Distanciation	Distanciation de 2 mètres entre les personnes.
Rassemblement	Aucun rassemblement n'est permis, à moins d'habiter déjà avec cette

NOUS VOULONS SAUVER DES VIES